

sur le ruisselet qui coule dans le ravin dit Monoïson, sur la commune d'Aveize, rive gauche de la rivière l'Orgeolle, laquelle, sur ce point, sert de limite aux communes d'Aveize et de Saint-Genis-l'Argentière.

Le canal est voûté à plein cintre, il mesure 0^m,59 de largeur entre les piédroits, et 1^m,20, du radier à la clé de voûte. Il est visible, à droite, vers la cote 600, dans un chemin privé qui monte le long du ravin de Monoïson, il est à cent mètres environ au-dessus du chemin qui, du hameau Orgeolle, conduit à Tortigneu.

La prise de l'eau devait se faire directement au ruisselet, au moyen d'un simple barrage en bois ou en terre, et sans le secours d'un mur transversal pour recevoir un empellement, car il ne reste aucun autre vestige de maçonnerie que la tête du canal, masquée par des broussailles.

L'aqueduc ne paraît pas avoir été prolongé au-delà du ravin de Monoïson, sur les flancs visant le nord-est, rive gauche de l'Orgeolle. Giroud nous a dit : « J'ai été élève
« berger au sortir de l'école, et jamais depuis mon enfance,
« je n'ai vu vestiges quelconques d'aqueducs au-delà de
« Monoïson. »

Le canal suit le flanc de la colline, rive gauche de l'Orgeolle, passe sous l'écurie des bâtiments de ferme du domaine appelé « moulin de l'Orgeolle, » appartenant ci-devant aux hospices de Lyon, et actuellement à M. Beaujolin, médecin à Saint-Symphorien-sur-Coise. La ferme est sur un replat, le moulin est dans le ravin ; puis l'aqueduc traverse le thalweg de l'Orgeolle, en suivant la courbe 600 environ, qui passe un peu en amont du hameau la Mure, situé sur les confins de trois communes : Aveize, Duerne et Saint-Genis-l'Argentière.

C'est à cet endroit que les eaux de l'Orgeolle devaient